REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Nombre de Membres en exercice : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 11H00 heures, le Comité du Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Membres présents : Philippe BRUGERE – Christophe PETIT – Jacqueline CORNELISSEN- Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE – Philippe AYFFRE

Membres absents : Christian BOUZON

Secrétaire de séance : Philippe AYFFRE

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2022 du Groupement Syndical

2023-01

Les membres du Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion du Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle pas d'observation de sa part.

A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Meymac, le 13 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Philippe AYFFRE

REÇU LE
25 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

Le Président

Philippe BRUGERE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Nombre de Membres en exercice : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 11H00 heures, le Comité du Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Membres présents : Philippe BRUGERE – Christophe PETIT – Jacqueline CORNELISSEN- Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE – Philippe AYFFRE

Membres absents : Christian BOUZON

Secrétaire de séance : Philippe AYFFRE

OBJET : Compte Administratif 2022

2023-02

Le Président s'étant retiré, les membres du Comité examinent le Compte Administratif 2022 exactement conforme au Compte de Gestion établi par le Trésorier et qui fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	10 000.00
Dépenses	3 862.68
Résultat de l'exercice	6 137.32
Résultat antérieur reporté	38 630.54
Résultat cumulé de l'exercice	44 767.86
INVESTISSEMENT	
Recettes	3 059.67
Dépenses	0.0
Résultat de l'exercice	3 059.67
Résultat antérieur reporté	46 603.69
Résultat cumulé	49 663.36
Restes à réaliser	
Recettes	0.00
Dépenses	5 930.00
Solde	43 733.36

REÇU LE
25 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORREZE)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVE ce Compte Administratif par 4 voix pour, 0 contre, 0 abstention (Le Président ne prenant pas part au vote).

Pour extrait conforme,
Meymac, le 13 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Philippe AYFFRE

Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Nombre de Membres en exercice : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 11H00 heures, le Comité du Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Membres présents : Philippe BRUGERE – Christophe PETIT – Jacqueline CORNELISSEN- Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE – Philippe AYFFRE

Membres absents : Christian BOUZON

Secrétaire de séance : Philippe AYFFRE

OBJET : Affectation des résultats

2023-03

Les Membres du Groupement, après avoir entendu le Compte Administratif 2022

Considérant les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT	
Recettes	10 000.00
Dépenses	3 862.68
Résultat de l'exercice	6 137.32
Résultat antérieur reporté	38 630.54
Résultat cumulé de l'exercice	44 767.86
INVESTISSEMENT	
Recettes	3 059.67
Dépenses	0.0
Résultat de l'exercice	3 059.67
Résultat antérieur reporté	46 603.69
Résultat cumulé	49 663.36
Restes à réaliser	
Recettes	0.00
Dépenses	5 930.00
Solde	43 733.36

REÇU LE
25 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

DECIDE D'AFFECTER A L'UNANIMITE LES RESULTATS CUMULES COMME SUIT :

- L'excédent de la section de fonctionnement de 44 767.86 € sera repris au Budget Primitif 2023 ligne 002 report à nouveau créditeur.
- L'excédent de la section investissement de 49 663.36 € sera repris en résultat antérieur reporté de la section investissement au Budget Primitif 2023.

Pour extrait conforme,
Meymac, le 13 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Philippe AYFFRE

Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Nombre de Membres en exercice : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 11H00 heures, le Comité du Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Membres présents : Philippe BRUGERE – Christophe PETIT – Jacqueline CORNELISSEN- Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE – Philippe AYFFRE

Membres absents : Christian BOUZON

Secrétaire de séance : Philippe AYFFRE

Objet : Participation financière du Conseil Départemental

2023-04

Le Président rappelle que les membres du Groupement Syndical Forestier font un apport chaque année comme défini dans les statuts du GSF du Mont Bessou.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, fixe la participation du Conseil Département de la Corrèze à 5 000 € au titre de l'année 2023.

ADOPTE à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Meymac, le 13 avril 2023

Le secrétaire de séance,

Philippe AYFFRE

Le Président

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Philippe BRUGERE

REÇU LE
25 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

Nombre de Membres en exercice : 06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 11H00 heures, le Comité du Groupement Syndical Forestier du Mont Bessou régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Date de la convocation : 6 avril 2023

Membres présents : Philippe BRUGERE – Christophe PETIT – Jacqueline CORNELISSEN- Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE – Philippe AYFFRE

Membres absents : Christian BOUZON

Secrétaire de séance : Philippe AYFFRE

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MEYMAC

2023-05

Philippe BRUGERE donne lecture au Conseil syndical, d'une convention à intervenir entre le Groupement Syndical Forestier et la Commune de Meymac, afin de promouvoir l'activité touristique et sportive sur le territoire syndical, au titre de l'année 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention proposé,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette convention et à son exécution.

A l'unanimité

Pour extrait conforme,
Meymac, le 13 avril 2023
Le Président

Le Secrétaire de séance,

Philippe AYFFRE

Philippe BRUGERE

GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DU MONT BESSOU

REÇU LE
25 AVR. 2023
SOUS-PRÉFE[illegible]
(CORRÈZE)